

Informations de base	
2015/2269(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données Subject 8.70.55 Budget 2015	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	BUDG Budgets	GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	19/10/2015
		Rapporteur(e) fictif/fictive MUREȘAN Siegfried (PPE) TORVALDS Nils (ALDE)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3421	2015-11-10
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GEORGIEVA Kristalina	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/10/2015	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2015)0545 	Résumé
10/11/2015	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13439/2015	Résumé

10/11/2015	Adoption du projet du budget par le Conseil		
19/11/2015	Vote en commission		
19/11/2015	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0337/2015	Résumé
23/11/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/11/2015	Décision du Parlement	T8-0404/2015	Résumé
25/11/2015	Résultat du vote au parlement		
25/11/2015	Fin de la procédure au Parlement		
26/01/2016	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2269(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/04782

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE571.644	16/11/2015	
Amendements déposés en commission		PE571.768	18/11/2015	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0337/2015	19/11/2015	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0404/2015	25/11/2015	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	13439/2015	10/11/2015	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2015)0545 	19/10/2015	Résumé

Informations complémentaires		

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Rectificatif à l'acte final 32016B0070R(01) JO L 067 12.03.2016, p. 0069 Budget 2016/0070 JO L 018 26.01.2016, p. 0001 Résumé

Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données

2015/2269(BUD) - 25/11/2015 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement a adopté par 619 voix pour, 20 voix contre et 58 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 8/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015, ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données.

Le Parlement rappelle que le budget rectificatif 8/2015 porte sur :

- la révision des prévisions concernant les ressources propres traditionnelles (droits de douane),
- la budgétisation du restant des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2014 et
- la budgétisation des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2015.

Le PBR n° 8/2015 met également à jour les prévisions concernant les autres recettes ainsi qu'une **réduction de 123.474 EUR des crédits d'engagement et de paiement inscrits au budget du Contrôleur européen de la protection des données**.

Au total, le PBR n° 8/2015 entraîne une diminution de 9,4 milliards EUR des contributions des États membres au budget fondées sur le RNB.

La question des réfugiés: le Parlement prend acte du projet de budget rectificatif n° 8/2015 présenté par la Commission et de la position du Conseil y afférente et souligne que **d'importants moyens financiers supplémentaires doivent être dégagés pour faire face à la crise actuelle des réfugiés**.

Il souligne que les États membres n'ont pas encore honoré les engagements financiers pris en faveur du fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique, du fonds d'affectation spéciale pour la Syrie et des agences des Nations unies venant en aide aux réfugiés. Il regrette que les États membres accusent encore un retard de 2,3 milliards EUR au début du mois de novembre 2015 pour honorer ces engagements.

De manière générale, le Parlement souligne que **des efforts financiers supplémentaires devront être consentis pour fournir une aide humanitaire** le long des routes de transit et pour parvenir à accueillir un nombre sans précédent de réfugiés dans les villes et les régions d'Europe.

Il regrette profondément qu'aucun compromis solide n'ait pu être atteint en conciliation budgétaire sur l'utilisation des remboursements générés par le projet de budget rectificatif n° 8/2015 pour faire face à la crise des réfugiés. Il escompte néanmoins que les États membres honoreront pleinement leurs engagements.

Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données

2015/2269(BUD) - 25/11/2015 - Acte final

OBJECTIF : adoption du budget rectificatif 8 au budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2016/70 du budget rectificatif n° 8 de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 8/2015 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 25 novembre 2015 (se reporter au résumé de la résolution).

Le budget rectificatif porte en particulier sur :

- la révision des prévisions concernant les ressources propres traditionnelles (droits de douane) pour un montant total de 800 millions EUR;
- la budgétisation du restant des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2014 à hauteur de 5,7 milliards EUR;

- la budgétisation des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2015 à hauteur de 1,4 milliard EUR;
- la mise à jour des prévisions concernant les autres recettes à hauteur de 1,5 milliard EUR;
- la réduction de 123.474 EUR, des crédits d'engagement et de paiement inscrits au budget du Contrôleur européen de la protection des données.

L'impact total de ce budget rectificatif est une réduction des contributions des États membres au budget de l'UE de l'ordre de **9,4 milliards EUR**.

Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données

2015/2269(BUD) - 19/11/2015 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport d'Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif (PBR) n° 8/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015, ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données.

Ce dernier porte :

- sur la révision des prévisions concernant les ressources propres traditionnelles (droits de douane),
- la budgétisation du restant des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2014 et
- la budgétisation des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2015.

Le PBR n° 8/2015 met également à jour les prévisions concernant les autres recettes ainsi qu'une **réduction de 123.474 EUR des crédits d'engagement et de paiement inscrits au budget du Contrôleur européen de la protection des données**.

Au total, le PBR n° 8/2015 entraîne une diminution de 9,4 milliards EUR des contributions des États membres fondées sur le RNB.

Un budget rectificatif mal exploité: les députés prennent acte du projet de budget rectificatif n° 8/2015 présenté par la Commission et de la position du Conseil y afférente et soulignent que **d'importants moyens financiers supplémentaires doivent être dégagés pour faire face à la crise actuelle des réfugiés**.

En effet, pour les députés, les États membres n'ont pas encore honoré les engagements financiers pris en faveur du fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique, du fonds d'affectation spéciale pour la Syrie et des agences des Nations unies venant en aide aux réfugiés. Ils regrettent en particulier le fait que les États membres accusent un retard de 2,3 milliards EUR au début du mois de novembre 2015 pour honorer ces engagements.

De manière générale enfin, les députés regrettent qu'aucun compromis solide n'ait pu être atteint en conciliation sur l'utilisation des remboursements générés par le projet de budget rectificatif n° 8/2015 pour faire face à la crise des réfugiés. Ils escomptent néanmoins que les États membres honoreront pleinement leurs engagements actuels.

Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données

2015/2269(BUD) - 19/10/2015 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif n° 8 au budget général 2015.

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 8 pour l'exercice 2015 porte sur les éléments suivants:

- la révision des prévisions concernant les ressources propres traditionnelles (droits de douane);
- la budgétisation du restant des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2014;
- la budgétisation des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2015;
- la mise à jour des prévisions concernant les autres recettes;
- la réduction, de 123.474 EUR, des crédits d'engagement et de paiement inscrits au budget du Contrôleur européen de la protection des données. Concernant cette dernière question, il avait été proposé d'adopter une approche prudente et de demander les crédits nécessaires pour faire face au cas de figure le plus coûteux, à savoir **le remplacement des deux membres du CEPD** (le Contrôleur lui-même et son adjoint). Toutefois, c'est l'ancien adjoint du CEPD qui a été nommé au poste de Contrôleur, de sorte qu'une partie des indemnités transitoires est restée inutilisée (56.160 EUR). Comme, par ailleurs, un montant total de 67.314 EUR a été remboursé au CEPD cette année par le conseil d'administration du Centre de traduction, les besoins en crédits nouveaux ont été revus à la baisse dans ce contexte.

En conséquence, l'incidence globale sous l'angle des recettes est une diminution de **9,4 milliards EUR** de la contribution fondée sur le RNB, ce qui diminue d'autant les contributions des États membres au budget de l'Union.

Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données

Le 20 octobre 2015, la Commission européenne a soumis au Conseil un projet de budget rectificatif 8 au budget général de l'Union pour l'exercice 2015.

Le projet de budget porte en particulier sur :

- la révision des prévisions concernant les ressources propres traditionnelles (droits de douane) pour un montant total de 800 millions EUR;
- la budgétisation du restant des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2014 à hauteur de 5,7 milliards EUR;
- la budgétisation des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2015 à hauteur de 1,4 milliard EUR;
- la mise à jour des prévisions concernant les autres recettes à hauteur de 1,5 milliard EUR;
- la réduction, de 123.474 EUR, des crédits d'engagement et de paiement inscrits au budget du Contrôleur européen de la protection des données.

L'impact total de ce budget rectificatif est une réduction des contributions des États membres au budget de l'UE de l'ordre de **9,4 milliards EUR**.

Le 10.11.2015, le Conseil a adopté sa position sur le budget rectificatif 8/2015 conformément à l'annexe de l'exposé des motifs sur la position du Conseil sur le PBR 8/2015 (voir [annexe technique de la position du Conseil](#)).